

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2016

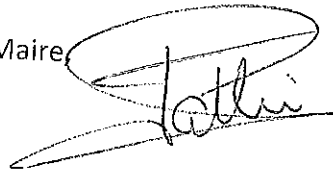
Les membres du conseil municipal sont convoqués le 3 Novembre 2016 à 20 heures , en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Septembre 2016,
- Constitution d'une Société Publique Locale (gestion petite enfance avec CDC),
- Préparation cérémonie du 11 Novembre,
- Informations diverses
- Questions diverses.

Le Temple, le 25 Octobre 2016

Le Maire



Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 3 Novembre 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, ROBERT Michel, CUMERLATO Jean-François, BOS Guillaume, BEAUBOIS Cédric, CORNE Philippe, Mmes HALARD Françoise, DELUGIN Delphine (pouvoir à Mr PALLIN), TULLON Emeline (pouvoir à Mr MAURIN),

Absentes excusées : Madame GASSIAN Bérengère, Madame NOUETTE-GAULAIN Karine

Le procès-verbal de la séance du 19 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité sans observations.

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 Décembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes « Médullienne » adoptés par toutes les communes adhérentes portant notamment sur les compétences « Action Sociale »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.5211-1,

Vu la délibération de la communauté de communes « Méduillienne » n° 64-10-16 du 27 Octobre 2016 relative à la constitution d'une Société Publique Locale (SPL),
Monsieur le Maire propose la constitution d'une Société Publique Locale (SPL),
- avec pour objet : Gestion et animation des actions en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles,
- sa localisation : 4, Place Carnot 33480 CASTELNAU DE MEDOC,
- son dimensionnement : 11 actionnaires – CDC actionnaire majoritaire et les 10 communes de la CDC Méduillienne,
- la souscription de la commune de 500,00 euros au capital de la SPL,
- son budget estimé à 2,7 millions d'euros,
- les financements mis en œuvre : subventions CAF/MSA/Etat/Participation des familles/Participation CDC.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire ,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion de la commune à la Société Publique Locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée : SPL Enfance-Jeunesse Méduillienne dont l'objet social est le suivant : gestion et animation des actions en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles dont le siège est 4, Place Carnot 33480 CASTELNAU DE MEDOC et la durée de 99 ans.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés les statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 45 000,00 euros libéré en une fois, dans lequel la participation de la commune est fixée à 500,00 euros et libérée en totalité,

Autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés le Maire à prendre ou signer tous actes nécessaires,

Désigne Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire, comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,

Désigne Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire, comme mandataire représentant la commune au conseil d'administration de la société,

Autorise le mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général de la société.

DELIBERATIONS MODIFICATIVES – EXERCICE 2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre les délibérations modificatives suivantes :

1°) Section d'investissements

Dépenses

| | | |
|--------|-----------------------------|----------------|
| C/261 | Titres de participation | + 500,00 euros |
| C/2313 | Construction – Opération 12 | - 500,00 euros |

2°) Section de fonctionnement

Dépenses

| | | |
|---------|-----------------------------|------------------|
| C/60612 | Energie Electricité | - 2 600,00 euros |
| C/73928 | Attribution de compensation | + 631,00 euros |
| C/7489 | Reversement sur attribution | + 1 969,00 euros |

3°) Section de fonctionnement

| | | |
|---------|---------------------|------------------|
| C/60612 | Energie électricité | - 5 000,00 euros |
| C/6161 | Multirisques | - 2 800,00 euros |
| C/64168 | Contrat emploi aidé | + 7 800,00 euros |

PREPARATION CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La messe regroupant les 3 communes (Le Temple, Saumos, Le Porge) aura lieu au Temple. L'apéritif sera servi à l'issue de la cérémonie religieuse à la salle des fêtes.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux de voirie Route de la Poste et Route de Clot-Arriou ont été réalisés. Une subvention au titre du programme 2016 d'un montant de 8 575,00 euros a été accordée par le Conseil Départemental.
- Conseil Municipal des Jeunes : Madame HALARD indique que les élections auront lieu le 4 Décembre 2016. Elle communique les dates de la campagne électorale et de dépôt des candidatures. L'élection du Maire « Jeunes » aura lieu le 10 Décembre 2016 à 11 heures.
- Monsieur le Maire donne le compte-rendu de sa visite en présence d'Annette LAGUEYTE et Estelle CAVIGNAC au SELAQ : des devis seront demandés pour le diagnostic du cimetière.
- Monsieur PALLIN indique aux membres du conseil municipal qu'à compter du 1^{er} Janvier 2017 l'utilisation de pesticides sera interdite. Une réflexion est menée par le SIAEBVELG.
- Madame HALARD indique le défibrillateur est en service.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'élaboration d'un plan de la commune. L'édition sera financée à l'aide de publicité faite par des annonceurs (entreprises locales et des communes limitrophes souhaitant participer).

Il est soulevé les problèmes de connexion internet qui sont de plus en plus fréquents.

| | | |
|--|---|--|
| MARTIN Stéphane  | BIESSE Jean-Pierre  | MAURIN Jean-Jacques  |
| BEAUBOIS Cédric  | BOS Guillaume  | CORNE Philippe  |
| CUMERLATO J. François  | ROBERT Michel | HALARD Françoise  |
| DELUGIN Delphine (pouvoir à Mr. PALLIN)  | GASSIAN Bérengère (Absente excusée) | NOUETTE-GAULAIN Karine (Absente excusée) |
| TULLON Emeline (pouvoir à Mr MAURIN)  | | |